

Les principales formes de sociétés

	SA	SARL
Capital	100 000 CHF au minimum	20 000 CHF au minimum
Nombre d'associés à la constitution	3 au minimum	2 au minimum
Parts sociales	Action d'un centime au minimum	Part sociale de 1000 CHF ou multiple de 1000
Pouvoir de décision	Assemblée des actionnaires: possibilité d'actions à droit de vote privilégié	Assemblée des associés: une voix par CHF 1000 de part sociale
Responsabilité à l'égard des tiers	La responsabilité se limite à la hauteur du capital souscrit	Responsabilité solidaire des associés pour les dettes sociales à concurrence du montant du capital social. Si le capital est entièrement versé (argent ou apports en nature), la responsabilité tombe